

**AVIS AU PUBLIC**  
**COMMUNE DE DONZENAC**

**Enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation de l'Impasse des Sources**

Par arrêté du 03 juin 2022,

Le Maire de Donzenac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation de l'Impasse des Sources.

Madame Mary-Lyse BAUDOUX-PLAS, retraitée de la Fonction Publique de l'Etat, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 22 juin au 06 juillet 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions, sur le registre ou les adresser soit :

- Par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : [enquetepublique@donzenac19.fr](mailto:enquetepublique@donzenac19.fr)
- Ou par écrit à : Madame Mary-Lyse Baudoux-Plas, Commissaire Enquêteur, Mairie, Place de la Liberté, 19270 Donzenac.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie :

- Le 22 juin 2022 de 9h à 12,
- Le 06 juillet 2022 de 13h30 à 17h30.

Son rapport et ses conclusions, transmis dans un délai de 1 mois à expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie et consultables aux horaires habituels d'ouverture susmentionnés.